



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

## **ARRÊTÉ PERMANENT n°2024-002 portant mandat de représentation à Mme Marine TILLET, Directrice des services techniques**

### **Le Maire de la commune de Pont-Château**

**Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;

**Vu** l'arrêté de délégation n°2023-049P, en date du 5 décembre 2023, donnant délégation de signature à Mme Marine TILLET, Directrice des services techniques de la Commune ;

**Considérant** la dématérialisation des déclarations relatives aux raccordements au réseau public de distribution d'électricité ;

**Considérant** la dématérialisation des déclarations relatives aux déchets dangereux, via une plateforme numérique nommée Trackdéchets ;

**Considérant** la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services,

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1** Mandat de représentation est donné, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Marine TILLET, Directrice des services techniques, pour les raccordements provisoires ou permanents au réseau public d'électricité des sites situés sur le territoire de Pont-Château, ainsi que pour toutes modifications de raccordement ou de puissance de raccordement.

**ARTICLE 2** Mandat de représentation est donné, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Marine TILLET, Directrice des services techniques, pour la déclaration dématérialisée des déchets dangereux, réalisée sur la plateforme numérique Trackdéchets.

**ARTICLE 3** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Mme la Responsable de la Trésorerie de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 11/01/2024  
le Maire,  
Danielle CORNET.



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 12/01/2024
- De la publication le : 12/01/2024

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château*